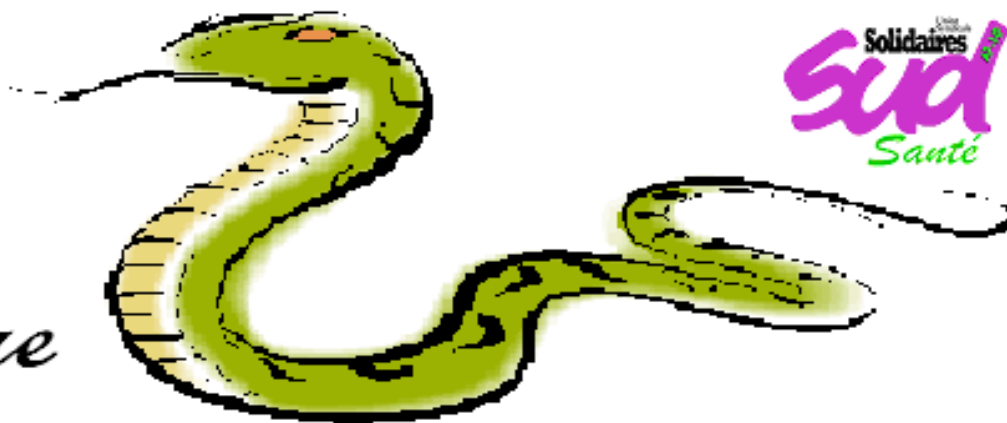


Langue de Vipère



Février 2009

Sommaire

- Loi Bachelot HPST...
- La direction de Béclère s'assoit ouvertement sur les recommandations de la direction générale !!
- Une *Presque Cadre* met la zizanie en chirurgie...
- Tout va très bien avec le NSI
- Résultat de la grève du 29 janvier
- Gestime/pointeuse et les feuilles de signatures...
- Entraves aux droits de grèves et syndicales.

CALENDRIER CAP :

10 février :

CAP n°12 Pers. Agents hospitaliers
Reports de stage - Appels de note
Dossiers divers

11 février :

CAP n°13 Pers. Administratifs
Reports de stage - Appels de note
Dossiers divers

**PREPARONS ENSEMBLE
LA PROCHAINE GREVE
INTERPROFESSIONNELLE
du 19 mars...**

Loi Bachelot :

Hôpital-Patients-Santé-Territoire :

Moins d' **HOPITAL**

Plus de **PATIENS**

Moins de **SANTÉ**

LA NOUVELLE POLITIQUE DE SANTÉ



Et ceci sur...

TOUT LE **TERRITOIRE!**

La direction de Bécélère s'assoit ouvertement sur les recommandations de la Direction Générale !!!

Nous demandons depuis de nombreuses années à participer à la Commission Crèche de l'établissement comme cela se fait dans de nombreux hôpitaux de l'APHP.

Mais voilà la direction ne veut pas. Qu'ont-ils donc à cacher ? Y aurait-il des passe-droits ? Pourquoi maintenir l'opacité alors que des hôpitaux ont accepté la présence des organisations syndicales ?



Nous avons interpellé la direction générale qui nous renvoie au règlement intérieur des crèches de l'APHP qui dit que «*la commission se compose : du directeur, de la responsable de crèche, de l'assistante sociale. Les autres membres sont à l'appréciation de chaque site.*».

Sauf que le Comité Central Technique d'Établissement Central de l'APHP réuni le 21 septembre 2006 a émis une recommandation via son président M. Noiré à l'époque qui dit que : «*...M. le Président poursuit en expliquant que la Direction Générale a recommandé aux établissements de faire participer les personnels aux commissions crèches.*» et donc les représentants du personnel.

**A Bécélère, que nenni, la direction s'en fout !
Y aurait-il des petits arrangements
entre amis ?...**

Nous boycottons donc actuellement les instances... (loi HPST, localement la crèche,...)

Syndicat Sud Santé – Hôpital Antoine Bécélère, 157 rue de la Porte de Trivaux. 92141 Clamart
Tél. : 0145374464 Fax : 0145374864 Mail : syndicat@SudBeclere.org Website : <http://www.sudbeclere.org>

Une presque cadre met la zizanie en Chirurgie !

Moins c'est gradé plus c'est méchant !

La *presque cadre* de chirurgie voulant faire du zèle a décidé de retirer les chaises relax mise en place par le CHSCT Central pour les équipes de nuit.

Ainsi, les agents de nuits, bénéficient d'une demi-heure de pause comme les autres après 6h de travail, et peuvent s'asseoir sur un fauteuil (et pas un tabouret !) en allongeant les jambes.

Curieusement, après avoir averti le DRH qu'il était anormal de les enlever alors que c'est une prérogative du CHSCT (via le PAPRIACT Central), une commande serait en cours pour renouveler ce matériel qui était soi-disant défectueux ! D'ailleurs n'est ce pas ce même *presque cadre* qui nous avait accusé lors d'une réunion avec le DRH, la DSSI et les agents de chirurgie d'avoir volé ses plannings enfermés dans une vitrine ?!!! Nous lui avons fait remarquer à l'époque que les appareils photos existent !

« Les chefs sont comme les nuages, quand ils disparaissent, il fait un temps magnifique ! »

Coluche

Tout va très bien avec le NSI...

La Compagnie Parisienne de Location de Films présente

TOUT VA TRÈS BIEN AVEC LE NSI

Scénario d'YVES MIRANDE
Mise en scène de
Henry WULCHLEGER



MARGUERITE MORENO

C'est un Film: FRANCE-PRODUCTIONS

Distribution dans la Grande Région Parisienne Compagnie Parisienne de Location de Films 49, Av. de Villiers Paris 75114

En ce moment c'est le bordel dans tous les bureaux du personnel des hôpitaux de l'APHP...

Coup de chapeau à nos collègues du bureau des personnels grâce auxquels nous avons été payés en temps et en heures car le Nouveau Système Informatique fait s'arracher les cheveux à toute l'APHP...

Merci NSI !!

Résultat de la grève du 29 janvier...

Voici le bilan de la grève du 29 janvier sur l'hôpital Antoine Béchère par pôle :

Pôle Thoracique	: 66% de grévistes
Pôle Charge	: 81% de grévistes
Pôle MIRS	: 84% de grévistes
Pôle Femme-enfant	: 66% de grévistes
Pôle BPP	: 35% de grévistes
Pôle POLAD	: 41% de grévistes

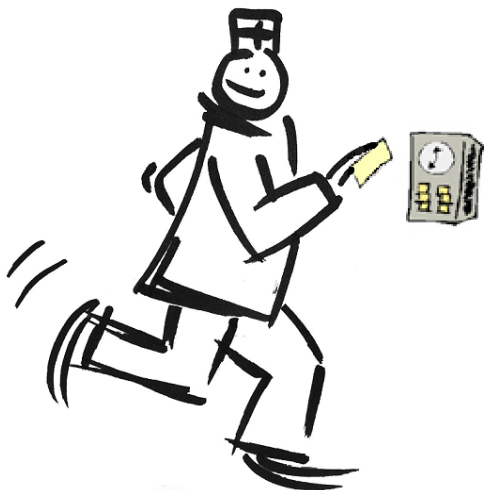
TOTAL A. Béchère : 56.18 % de grévistes

Nous avons aussi le bilan sur l'APHP nous vous présentons les pourcentages de grévistes des 5 premiers hôpitaux :

Charles Foix - Jean Rostand	70,33%
San Salvadour	62.75 %
Villemin - Paul Doumer	61.71%
Hendaye	60.00 %
Antoine Béchère	56.18%

Soyons encore plus nombreux le 19 mars !!!

Gestime / pointeuse et les feuilles de signatures ...



Il y a quelques années déjà avec la mise en place des 35 heures, la direction générale a décidé de mettre en place Gestime, un outil de validation de la présence au travail et de gestion des plannings des agents. A l'époque les organisations syndicales étaient intervenues pour demander que soit ajouté un système de badge avec les logiciels (c'était une possibilité optionnelle); la direction générale a refusé catégoriquement! C'est vrai que le test effectué à l'hôpital Robert Debré a dévoilé les vraies heures supplémentaires des hospitaliers !

Nous nous apercevons depuis quelques temps à Béchère qu'en douce de nombreux services optent pour des feuilles de signatures volantes ou les agents doivent faire figurer leurs heures d'arrivées et de départs (et même leur temps de pause !). De très nombreux agents sont venus nous voir car ces feuilles servaient à déduire les minutes de retard qu'ils pouvaient y avoir à la prise de poste mais jamais les heures effectuées en suppléments sous prétexte que les cadres ne sont pas toujours là pour vérifier !

Nous trouvons inadmissible de telles organisations farfelues, invérifiables (où passent les feuilles après, au broyeur ?). Ces modifications d'organisations ne sont pas passées au CTCL, cette création de fichier est-elle validée par la CNIL ?

Nous n'acceptons pas les feuilles qui permettent de déduire des heures aux agents sans jamais leur donner leurs heures supplémentaires. C'est quand même bien la Direction Générale qui a refusé le système de pointeuse, Gestime étant le seul outil de validation de la présence au travail.

Entraves aux droits de grève et syndicales !!!

De nombreuses entraves à la grève ont été constatées lors de la manifestation du 12 février contre la loi Bachelot HPST. Les personnels des urgences n'ont pas été comptés Grévistes ! **Certains cadres ne sont pas passés voir les agents pour remplir les tableaux de grèves envoyés par la DRH !**

De plus dans de nombreux services, certains jettent immédiatement ou passent après nous pour jeter nos tracts. **Nous demandons depuis de nombreuses années des vitrines par service !**

Nous rappelons qu'entraver le droit syndical (et même une tentative) est passible du pénal. Ce délit est sanctionné d'une amende de 3750 € et/ou d'un emprisonnement de 1 an.

Quant à l'entrave au droit de grève, celui-ci est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende !!!

A BON ENTENDEUR...

Sources Codes du travail & Code Pénal, articles :

L. 263-2-2 (entrave aux CHSCT), L. 411-11 (action en justice des syndicats), L. 481-2 (entrave au droit syndical), L. 481-3 (entrave à la liberté syndicale) & Code Pénal art. 431-1 (entrave à la grève).

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste. **Le financement de Sud Santé est uniquement assuré par les cotisations des syndiqué(e)s.**

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Pour ceux qui veulent la solution, elle est affichée sur le panneau à coté du local Sud !

Niveau Moyen :

	1			3		9		5
					7	1	4	
			6				2	
1	4				6			8
		2	3		9	6		
3			1				7	9
	8				5			
	6	1	9					
4		5		8			9	

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>

Contact : 06.32.59.64.76